

## Plan de sobriété énergétique de la HEP Vaud En vigueur dès le 16 décembre 2022

Plan élaboré en collaboration avec le groupe de travail Sobriété énergétique



## Table des matières

<b>Préambule</b> .....	<b>3</b>
<b>1 Sobriété électrique</b> .....	<b>3</b>
1.1 NP 1 – Situation normale – « l'éco-attitude, une question d'habitude ».....	4
1.2 NP 2 – Alerte 1 – Mesures d'économie d'énergie sur base volontaire .....	5
<b>2 Sobriété thermique</b> .....	<b>6</b>

Titre 1.1 NP1 – Situation normale – « L'éco-attitude ? Une question d'habitude ! »

## Préambule

Le présent plan de sobriété énergétique a été établi en droite ligne de la campagne lancée par le Conseil fédéral le 31 août dernier sous le slogan « *L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas.* ».

Un enchaînement de différents facteurs d'influence (situation en Ukraine, été sec, centrales nucléaires à l'arrêt en Europe, hiver froid) pourraient conduire cet hiver à des importations d'énergies (électricité, gaz) insuffisantes vers la Suisse.

## 1 Sobriété électrique

En cas de tensions relatives à l'approvisionnement électrique, la Confédération (Approvisionnement Economique du Pays (AEP)) peut décider (cf. tableau ci-après) - après avoir procédé à une mise en alerte et à des appels aux consommateurs à économiser l'électricité (NP2 – alerte 1) - d'activer par voie d'ordonnance l'organisation OSTRAL pouvant conduire graduellement à des restrictions (NP3 – alerte 2), à des mesures de contingentement (NP4 - alerte 3) voire à des mesures de délestages (NP4- alerte 4).

OSTRAL (l'organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise / *Organisation für Stromversorgung in Ausserordentlichen Lagen*) est l'organisme chargé de leur mise en application.

La Haute Ecole Pédagogique du canton de Vaud fait partie des grosses consommatrices (consommation > 100 Mw) et sera par conséquent impactée en cas de déclenchement de l'organisation OSTRAL.

NIVEAU PREPARATION (NP)	ROLE AEP	SITUATION	ROLE OSTRAL	HEP VAUD	REPERCUSIONS (% économie)
NP 1	Surveillance de l'approvisionnement	NORMALE	- optimisation - contact gros consommateur	- Objectif 4.1 de son plan d'intentions 22-27 - Recommandations (résultats 1 <sup>re</sup> Consultation du Personnel) - Mesures d'optimisation de l'U-Infra	
NP 2	- Mise en alerte - Appels aux consommateurs à économiser l'électricité	Alerte 1 : ECONOMIE VOLONTAIRE D'ENERGIE	- préparation documents d'intervention	- Mesures d'économie d'énergie électrique (résultats 2 <sup>e</sup> Consultation du Personnel) - mesures d'optimisation de l'U-Infra	5 %
NP 3	- Demande de mise en vigueur des Ordonnances sur la gestion de l'électricité (OGE)	Alerte 2 : RESTRICTIONS DE CERTAINS USAGES	- activation organisation OSTRAL	- Interdiction / restriction de l'utilisation de certains appareils (Conseil d'Etat / résultats 2 <sup>e</sup> consultation du Personnel)	15 % (5 + 10 %)
NP 4	- ordonne le contingentement (OGE)	Alerte 3 : CONTINGEMENTS	- exécute le contingentement des gros consommateurs	- obligation quantitative d'économie d'énergie (Conseil d'Etat)	20 % - 30 % (15 + 5 à 15 + 15 %)
	- Ordonne les délestages (base: OGE) - Evalue les mesures - Informe le grand public	Alerte 4 : COUPURES PROGRAMMEES	- active les délestages en deux étapes - pilote le recours aux centrales électriques	Délestages cycliques : 4 h de coupure (Conseil d'Etat)	30 – 50 % (30 + max. 20 %)

## Situation au 16 décembre 2022

NIVEAU PREPARATION (NP)	ETAT	HEP Vaud	OBJECTIF A ATTEINDRE
NP 2	Alerte 1 : ECONOMIE VOLONTAIRE D'ENERGIE	- Mesures d'économie d'énergie électrique (Consultation Personnel)	5 %

### 1.1 NP 1 – Situation normale – « l'éco-attitude ? Une question d'habitude ! »

En droite ligne de l'axe 4 « Politique institutionnelle » du plan d'intentions 2022-27 de la HEP Vaud, et en particulier, l'objectif 4.1 « Orienter l'organisation et le fonctionnement de la HEP Vaud dans une perspective d'adaptation continue à son environnement », mesure 4.1.3 « Assurer la mise en œuvre du plan d'actions Durabilité et éducation à la durabilité »

Et

Sur la base des résultats d'une première consultation (n = 208) du personnel menée du 27 septembre au 7 octobre 2022 portant sur la mise en place d'un plan de sobriété énergétique,

Le Comité de direction formule les recommandations suivantes pouvant s'appliquer au quotidien hors contexte de pénurie énergétique (NP 1) dans une perspective de durabilité institutionnelle sur le long terme.

SOURCES DE CONSOMMATION	ECOGESTES RECOMMANDES AU QUOTIDIEN	INTERVENTION U-INFRA
RECHARGE DES APPAREILS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recharger les appareils une fois la batterie vide à 50 % maximum ;</li> <li>- Privilégier le mode économie d'énergie des ordinateurs et mobiles ;</li> <li>- Débrancher les chargeurs hors temps de charge ;</li> <li>- Eteindre mon ordinateur pendant la pause de midi et en fin de journée ;</li> <li>- Ne laisser ouvertes que les applications utilisées par mon ordinateur.</li> </ul>	
INTERRUPTEURS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eteindre les multi-prises en sortant du bureau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation de multi-prises facilement accessibles et câblage cohérent associé</li> </ul>
ECRANS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eteindre les écrans plutôt que les mettre en veille durant les pauses ;</li> <li>- Si possible, utiliser un seul écran ;</li> <li>- Privilégier l'utilisation des tableaux blancs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de beamers moins énergivores au fur et à mesure de leur remplacement.</li> </ul>
ECLAIRAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préférer la lumière du jour à la lumière artificielle ;</li> <li>- Eteindre les lumières dans les salles de cours entre les cours (par ex. Salle de sport).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction temporisation lampes à détection de mouvement ;</li> <li>- Augmentation des zones avec détecteurs pour extinction automatique ;</li> <li>- Généralisation LED ;</li> <li>- Extinction lumières C25 la nuit ;</li> <li>- Réglage capteurs salles pour non-allumage lors de passage dans le corridor.</li> </ul>
CHAUFFAGE D'APPOINT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eviter de recourir aux chauffages d'appoint dans les bâtiments correctement isolés.</li> </ul>	
APPAREILLAGES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Frigos: Débrancher durant les semaines de relâche ;</li> <li>- Bouilloires: ne chauffer que la quantité d'eau nécessaire.</li> </ul>	

## 1.2 NP 2 – Alerte 1 – Mesures d'économie d'énergie sur base volontaire

- Vu la campagne « L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas. » lancée le Conseil fédérale en date du 28 août 2022 ;
- Vu le plan volontaire de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments exploités par le Canton établi par le Service du personnel du Canton de Vaud en date du 28 septembre 2022 ;
- Vu les résultats de la consultation (n = 209) du personnel menée du 27 septembre au 7 octobre 2022 visant à identifier des mesures porteuses d'économie d'énergie
- Vu les résultats de la consultation de l'ensemble du personnel menée (n = 293) du 2 au 7 novembre 2022 visant à déterminer les mesures porteuses d'économie d'énergie les plus acceptables pour le personnel.

Considérant ce qui précède, la HEP Vaud met en vigueur les mesures volontaires (objectif 5 %) suivantes sur la base des résultats des consultations menées auprès de son Personnel :

SOURCES DE CONSOMMATION	MESURES VOLONTAIRES SUITE A LA CONSULTATION	ECONOMIE ESTIMEE
ASCENSEURS	Utilisation de l'ascenseur uniquement pour aller au-delà du quatrième étage à C33 et renumérotation des étages	0.30 %
ECLAIRAGE	Abaisser le niveau d'éclairage en général et suppression d'un néon sur deux	5.00 %
FERMETURE	Fermeture de la HEP Vaud entre le 24.12 et le 08.01 (1.25 %) (excepté C33, 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> étages)	1.25 %

## 1.3 NP 3 – Alerte 3 – Restrictions de certains usages

- Vu la campagne « L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas. » lancée le Conseil fédérale en date du 28 août 2022 ;
- Vu le plan volontaire de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments exploités par le Canton établi par le Service du personnel du Canton de Vaud en date du 28 septembre 2022 ;
- Vu les résultats de la consultation (n = 209) du personnel menée du 27 septembre au 7 octobre 2022 visant à identifier des mesures porteuses d'économie d'énergie
- Vu les résultats de la consultation de l'ensemble du personnel menée (n = 293) du 2 au 7 novembre 2022 visant à déterminer les mesures porteuses d'économie d'énergie les plus acceptables pour le personnel.

Considérant ce qui précède, la HEP Vaud met en vigueur les restrictions d'usage (objectif 15 %) suivantes sur la base des résultats des consultations menées auprès de son Personnel :

SOURCES DE CONSOMMATION	MESURES VOLONTAIRES SUITE A LA CONSULTATION	ECONOMIE ESTIMEE
ASCENSEURS	Accès aux ascenseurs réservé aux personnes à mobilité réduite ou sur certificat médical	1.70 %
ECLAIRAGE	Abaisser le niveau d'éclairage en général et suppression d'un néon sur deux	5.00 %
FERMETURE	- Fermeture de la HEP Vaud entre le 24.12 et le 08.01 (1.25 %) (excepté C33, 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> étages) ; - Fermeture complète de la HEP Vaud pendant deux semaines à déterminer.	1.25 % 1.25 %
APPAREILS	- Suppression des frigos dans les bureaux et mise à disposition d'un grand frigo par étage ; - Extinction prolongée du pavé numérique de l'Aula.	0.25 % 6.00 %

## 2 Sobriété thermique

- Vu la campagne « L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas. » lancée le Conseil fédéral en date du 28 août 2022 ;
- Vu le plan volontaire de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments exploités par le Canton établi par le Service du personnel du Canton de Vaud en date du 28 septembre 2022 ;

En termes de sobriété thermique, considérant ce qui précède, le Comité de direction a décidé le 4 octobre dernier de l'entrée en vigueur des mesures temporaires et contraignantes suivantes :

MESURES D'ECONOMIE D'ENERGIE	INTERVENTION U-Infrastructures
Limitation de la température à 17°C pour les locaux de type halles de sport, ateliers, communs, wc, halls/couloirs.	Mise en place de thermomètres
Interruption de la production d'eau chaude sanitaire à l'exception de certains usages indispensables (par exemple cuisines, laboratoires etc...)	Coupure eau chaude
Le réglage des vannes thermostatiques dans les bureaux à 20°C	Mise en place de vannes thermostatiques

Le présent document est disponible pour tous via l'interface WEB de la HEP Vaud

oui  non

Personne responsable, signature et date :

Thierry Dias, recteur

Pierre Ramelot, secrétaire général